

République Française  
Département  
Nièvre  
Commune de Saint Eloi

## Séance du Mardi 9 Décembre 2014

L'an 2014, le 9 Décembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, dans la Mairie sous la présidence de DUCREUX Robert Maire.

### Présents :

M. DUCREUX Robert, Maire, Mmes : CHENU-CAZENAVE Anne, BEAUJOUAN Aline (à partir du point 7) DAUDIER Manon, DUTRIEU Annie, JALOUALI Muriel (à partir du point 2), JANDOT Yvette, LEGRAND Dora, MANTOUE Danièle, PLET Bozena (à partir du point 5), MM : BROSSARD Christophe, CHAVANCE Cyril, FUCHS Christian, LEGRAND Daniel, MERLIN Christian, MONGIN Thierry, RODEIA Dominique, SIHR Alain

Absents : Absent(s) ayant donné procuration : M. CAZENAVE Philippe à Mme CHENU-CAZENAVE Anne

Absent(s) : Mme BEAUJOUAN Aline (jusqu'au point 6) Mme JALOUALI Muriel (point 1) Mme PLET Bozena (jusqu'au point 4)

Secrétaire de séance : Mme JANDOT Yvette

Date de la convocation : 02/12/2014

### réf : 2014/088 : Location salle polyvalente : approbation du règlement et proposition nouveaux tarifs

**Notifiée par la Préfecture en date du :**

Monsieur Daniel LEGRAND, Adjoint à la Communication, informe le Conseil Municipal que sa commission s'est réunie les 13/11 et 09/12/2014 afin d'établir un nouveau règlement intérieur pour les locations de la salle polyvalente.

La commission a également revu le tarif des locations à compter du 1er janvier 2015.

Mr LEGRAND propose la tarification suivante pour les habitants et associations de Saint-Eloi :

1 weekend été (du 01/05 au 30/09)	450.00 €
1 weekend hiver (du 01/10 au 30/04)	510.00 €
le mardi été (du 01/05 au 30/09)	260.00 €
le mardi hiver (du 01/10 au 30/04)	300.00 €
associations 1 weekend par an été (du 01/05 au 30/09)	120.00 €
associations 1 weekend par an hiver (du 01/10 au 30/04)	180.00 €
caution	1500.00 €
caution nettoyage salle	350.00 €
locations couverts	0.70 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (16), adopte le nouveau règlement intérieur et la nouvelle tarification des locations de la salle polyvalente.

**réf : 2014/089 : Location salle polyvalente : approbation tarifs**  
**Notifiée par la Préfecture en date du :**

Monsieur Daniel LEGRAND, 1er Adjoint, fait part que la commission communication en dates des 13/11 et 09/12/2014 a émis le souhait que le personnel municipal bénéficie d'un tarif préférentiel concernant la location de la salle polyvalente à compter de l'année 2015.

La commission du personnel du 17/11/2014 a émis un avis favorable.

La tarification proposée est la suivante :

- tarif été du 01/05 au 30/09 : 120 €
- tarif hiver du 01/10 au 30/04 : 180 €

Cette tarification sera applicable lors d'un évènement lié à l'agent, à son conjoint, ascendants et descendants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité (16) cette proposition.

Arrivée de Muriel JALOUALI

**réf : 2014/090 : Tableau annuel d'avancement de grade 2015 : délibération d'approbation**  
**Notifiée par la Préfecture en date du :**

Vu le code général des collectivités territoriales.

Vu la loi n° 83-634 du 13/07/1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires notamment son article 17.

Vu la loi n° 84-53 du 26/01/1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment ses articles 79 et 80.

Vu le tableau d'avancement de grade dressant la liste des agents pouvant bénéficier d'un avancement au titre de l'année 2015 ;

Après avis favorable de la commission du personnel réunie le 17/11/2014 ;

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre de la procédure des avancements de grade, il convient de procéder à la création d'un certain nombre de postes dont le financement sera prévu au BP 2015, sous réserve de l'avis de la commission paritaire du 1<sup>er</sup> trimestre 2015.

Il s'agit de :

- La création de 1 poste d'ATSEM principal 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (28h27/35)
- La création de 2 postes d'adjoints techniques 1<sup>ère</sup> classe à temps complet (35/35<sup>e</sup>)
- La création de 1 poste d'adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet (29h50/35<sup>e</sup>)
- La création de 1 poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet (35/35<sup>e</sup>)
- La création de 1 poste d'adjoint d'animation 1<sup>ère</sup> classe à temps complet (35/35<sup>e</sup>)

Ces créations de postes permettent d'assurer les perspectives d'évolution de carrière pour le personnel dans le respect des dispositions législatives et réglementaires relatives au statut de la fonction publique territoriale. Ces ajustements permettront également de conforter et de développer l'action des services municipaux.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à la modification du tableau des effectifs selon les modalités exposées ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (17), sous réserve de l'accord de la CAP

- approuve les propositions ci-dessus

- décide d'inscrire au BP 2015 les finances nécessaires pour la création de ces postes
- autorise le Maire à signer toutes les pièces justificatives nécessaires à l'application de cette délibération

**réf : 2014/091 : Tableau des effectifs 2015 : délibération d'approbation**

**Notifiée par la Préfecture en date du :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi 82-213 du 2 mars relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu les changements de grade, nominations, mutations et départs à la retraite intervenus au cours de l'exercice 2014,

Vu le tableau d'avancement de grade dressant la liste des agents pouvant bénéficier d'un avancement au titre de l'année 2015,

Après avis favorable de la commission du personnel du 17/11/2014

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de mettre à jour le tableau des effectifs à compter du 01/01/2015 selon le tableau ci-dessous :

**catégorie A**

1 poste 35 h                      grade : attaché territorial                      service administratif

**catégorie B**

1 poste 35 h                      grade : rédacteur principal 1ère classe                      service administratif

**catégorie C**

1 poste 27 h	grade : adjoint administratif 2e classe	service agence
postale/administratif		
1 poste 35 h	grade : adjoint administratif 1ère classe	service administratif
1 poste 35 h	grade : adjoint administratif principal 2 <sup>e</sup> classe	service administratif
1 poste 35 h	grade : agent de maîtrise principal	service technique
1 poste 35 h	grade : adjoint technique 2e classe	service technique
1 poste 8h polyvalente)	grade : adjoint technique 2 <sup>e</sup> classe	service technique (salle
2 postes 35 h	grade : adjoint technique 1ère classe	service technique
1 poste 35 h	grade : adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	service scolaire
1 poste 29h50	grade : adjoint technique 1ère classe	service scolaire
1 poste 20h	grade : adjoint technique 2e classe	service entretien
1 poste 19h50	grade : adjoint technique 2e classe	service entretien
3 postes 28.27/35	grade : ATSEM principal 2e classe	service éducation
2 postes 35h	grade : adjoint animation 1ère classe	service animation
1 poste 35 h	grade : adjoint animation 2e classe	service animation
1 poste 24h	grade : adjoint du patrimoine 2e classe	service culturel

1 poste CAE 20/35<sup>e</sup> du 01/09/14 au 30/08/15                      service entretien

Le tableau présenté ci-dessus tient compte des modifications apportées au tableau annuel des avancements de grade pour 2015. Par conséquent, les postes ci-après seront supprimés sous réserve de l'avis du comité technique paritaire du 1<sup>er</sup> trimestre 2015 :

- La suppression d'un poste d'ATSEM 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet (28h27/35)
- La suppression de 2 postes d'adjoints techniques 2<sup>ème</sup> classe à temps complet (35/35<sup>e</sup>)
- La suppression de 1 poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (29h50/35<sup>e</sup>)

- La suppression de 1 poste d'adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe à temps complet (35/35e)
- La suppression de 1 poste d'adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe à temps complet (35/35e)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (17), arrête le tableau des effectifs de la commune comme indiqué ci-dessus

**réf : 2014/092 : Poste d'adjoint administratif principal 2ème classe : délibération pour la création du poste**

**Notifiée par la Préfecture en date du :**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 26/02/2014 approuvant l'avancement de grade par ancienneté au poste d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe.

La CAP a émis un avis favorable le 12/03/2014 pour l'avancement de grade à compter du 01/10/2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (17):

- approuve cet avancement de grade à compter du 01/10/2014,
- autorise le Maire à créer le poste d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe à compter du 01/10/2014
- autorise le Maire à supprimer le poste d'adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe à compter du 01/10/2014 (avis CTP).

Arrivée de Bozena PLET

**réf : 2014/093 : Décision modificative : emprunts (ajustement des intérêts et du capital)**

**Notifiée par la Préfecture en date du :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de faire une décision modificative afin d'ajuster le capital et les intérêts des emprunts du budget "Commune" de la façon suivante :

- article 1641 (dépenses d'investissement)	:	+ 166.47 €
- article 6611 (dépenses de fonctionnement)	:	- 166.47 €
- article 023 (virement de la section dépenses fonctionnement)	:	+ 166.47 €
- article 021 (virement de la section recettes d'investissement)	:	+ 166.47 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (18), accepte cette décision modificative.

**réf : 2014/094 : Décision modificative : salaires**

**Notifiée par la Préfecture en date du :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de faire une décision modificative pour clore les salaires de décembre de la façon suivante :

- article 6411 (dépenses de fonctionnement)	+1 252.86 €
- article 6531 (dépenses de fonctionnement)	- 1 252.86 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (17) et une abstention (Dominique RODEIA absent lors du vote) accepte cette décision modificative.

Arrivée d'Aline BEAUJOUAN

**réf : 2014/095 : Flotte photocopieurs : adoption du nouveau contrat et autorisation donnée au maire pour la signature**

**Notifiée par la Préfecture en date du :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Daniel Legrand, Adjoint à la Communication, et d'autres adjoints vont s'installer dans le bureau situé derrière la salle de conseil pour libérer leur bureau au

profit des animateurs. Le photocopieur sera donc déplacé.

Il propose de rajouter à la flotte actuelle un petit photocopieur pour l'animation. Ce qui oblige à reprendre un nouveau contrat de location avec le même fournisseur à savoir "Copiefax"

A ce jour, le loyer est de 731.88 € HT par trimestre pour 5 copieurs. En intégrant le nouveau photocopieur, le loyer sera de 704.40 € HT par trimestre et la durée du contrat sera de 21 trimestres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (19) accepte cette proposition et autorise le maire à signer ce nouveau contrat.

### **réf : 2014/096 : Assainissement : proposition d'une étude d'un diagnostic des réseaux**

#### **Notifiée par la Préfecture en date du :**

Monsieur Christian MERLIN, Adjoint à l'urbanisme, fait part au Conseil Municipal qu'il serait nécessaire de lancer une étude de diagnostic concernant le réseau assainissement.

En effet, lors des récentes fortes pluies, il a été constaté des débordements à la fois d'eaux pluviales et usées dans le centre du bourg et le quartier de la Grenouillère. Le réseau est très complexe à ce niveau : tronçons en unitaire et en séparatif, déversoirs d'orage, poste de refoulement.

Le réseau dimensionné pour le bourg reçoit désormais les eaux pluviales du groupe scolaire et les lotissements en amont.

Lors d'une rencontre avec Mr Thomas du Conseil Général du Service de l'Eau, il nous a été conseillé de s'engager vers une étude de diagnostic du réseau et schéma directeur.

Le dernier diagnostic date de 1996.

Deux études seront réalisées, une en période de nappe basse et l'autre en période de nappe haute. Ces études pourront être étendues jusqu'aux particuliers.

Ce diagnostic couvrira les secteurs du Bourg, rue de la Poste, rue de la Grenouillère, Rémeron, Aubeterre, Trangy, Venille, RD 981 du passage à niveau au rond-point, les Montôts et rue des Chapelleries.

La durée de l'étude est d'environ 2 ans.

Le montant estimé est de 50 000 € HT

Le financement pourrait être réparti :

- 50 % par l'agence de l'Eau Loire Bretagne
- 30 % du Conseil Général
- 20% par la commune

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (19), approuve cette proposition d'étude de diagnostic et émet un avis favorable à la demande des subventions auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et au Conseil Général de la Nièvre.

### **réf : 2014/097 : gestion du cimetière : mise en place d'une sous-commission au sein de la commission urbanisme**

#### **Notifiée par la Préfecture en date du :**

Monsieur Christian MERLIN, Adjoint à l'urbanisme, propose la création d'une sous-commission au sein de la commission urbanisme pour la gestion du cimetière.

Cette commission sera composée de : Thierry MONGIN, Christophe BROSSARD, Bozena PLET, Christian FUCHS, assistés de Chantal BRUNERIE, adjoint administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité (19) cette proposition.

### **réf : 2014/098 : éclairage public : délibération pour modification des horaires**

#### **Notifiée par la Préfecture en date du :**

Monsieur le Maire fait part du mécontentement de certains riverains du bourg concernant l'horaire de l'éclairage public et la disparité entre plusieurs secteurs. A ce jour, la RD 981 et certaines rues adjacentes sont éclairées toute la nuit.

Afin d'harmoniser l'ensemble de l'éclairage public sur la commune, il émet deux propositions :

- 1) Extinction de 23 H à 4 H : 7 voix pour : Daniel LEGRAND, Danièle MANTOUE, Thierry MONGIN, Bozéna PLET, Dominique RODEIA, Christian MERLIN, Alain SIHR.
- 2) Extinction de 23 H à 5 H : 12 voix pour : Robert DUCREUX, Cyril CHAVANCE, Christophe BROSSARD, Christian FUCHS, Dora LEGRAND, Muriel JALOUALI, Aline BEAUJOUAN, Manon DAUDIER, Annie DUTRIEU, Anne CHENU-CAZENAVE, Philippe CAZENAVE, Yvette JANDOT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, valide la proposition N° 2.

**réf : 2014/099 : Recours en justice : autorisation donnée au maire pour ester en justice et choix de l'avocat suite aux recours gracieux déposés par différents organismes contre le Leclerc Drive**

**Notifiée par la Préfecture en date du :**

Monsieur Christian MERLIN, Adjoint à l'urbanisme, informe le Conseil Municipal que deux recours gracieux contre le Leclerc Drive ont été déposés par CSF (Carrefour Market) et l'association "En Toute Franchise".

Par l'intermédiaire du cabinet DORGAT, il nous est conseillé de préparer notre défense auprès du Tribunal Administratif.

Il nous informe du départ à la retraite de Me CHATON.

Il propose un nouvel avocat spécialisé en urbanisme commercial, Me GIRE, avocate à Dijon.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (19) :

- autorise le Maire à ester en justice dans cette affaire
- décide de choisir Me GIRE.

**réf : 2014/100 : Création d'une sous-commission pour le site internet**

**Notifiée par la Préfecture en date du :**

Monsieur Daniel LEGRAND, Adjoint à la communication, propose la création d'une sous-commission pour la gestion du site internet.

Cette commission sera composée de Dora LEGRAND, Dominique RODEIA, assistés de Sandrine BONARDOT, rédacteur territorial et Pierre COUDOIN, adjoint d'animation, pour la gestion informatique du site. Manon DAUDIER et Thierry MONGIN se proposent pour la collecte des informations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (19), approuve la création de cette sous-commission.